

Λ

— N° 158. —

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

(SÉANCE DU 6 MARS 1849.)

PROJET

DE

BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE,

POUR L'EXERCICE 1850.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget du Département de la Justice, pour l'exercice 1849, a été fixé par la loi du 17 février 1849 à la somme de . . fr. 12,153,200 16

Cependant une somme assez considérable devra être ajoutée presque immédiatement aux allocations déjà votées pour 1849 : c'est celle de 195,000 francs, qui forme l'objet du crédit pour la création des écoles de réforme à Ruysselede, dont le projet a été soumis à la Chambre des Représentants, dans sa séance du 6 mars.

Pour compléter les allocations de 1849 et établir la comparaison avec celles proposées pour 1850, il y a donc lieu d'ajouter ce crédit supplémentaire de 195,000 »

De sorte que les allocations, pour 1849, s'élèveront à . . fr. 12,348,200 16

Il est demandé au projet de Budget de 1850 12,101,518 97

Différence. fr. 246,681 19

Cette différence *en moins* n'est toutefois *qu'apparente*. La somme totale demandée pour 1850 est même un peu plus élevée que celle allouée pour 1849, puisqu'on a déduit du Budget de la Justice, pour le service des pensions civiles et ecclésiastiques, la somme de 261,000 »

qui doit être reportée au Budget de la *Dette publique*, en conformité de la loi sur les pensions, du 17 février 1849.

Comparées aux allocations de 1849, les allocations proposées pour 1850 présentent donc, en définitive, une différence en plus de 14,518 81

Quelques explications mettront la Législature à même d'apprécier les propositions du Département de la Justice.

CHAPITRE I^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

Ce chapitre présente une réduction de 4,000 francs pour les publications statis-

NOTE PRÉLIMINAIRE.

tiques. Le Ministre en avait donné l'assurance lors de la discussion du Budget de 1849.

CHAPITRE II.

ORDRE JUDICIAIRE.

Ce chapitre présente une réduction de 27,446 francs par suite :

1° De la vacance d'une place de conseiller à la Cour de cassation fr.	9,000	»
2° De la suppression d'un crédit extraordinaire de	1,500	»
pour la bibliothèque de la Cour de cassation ;		
3° Du décès d'un conseiller de Cour d'appel, qui ne sera pas remplacé	6,000	»
4° D'une réduction dans le personnel des tribunaux de Tongres et d'Arlon, deux magistrats ayant été appelés aux tribunaux de Bruxelles et de Charleroy ; économie	7,000	»
5° De la réduction des traitements des greffiers de première instance et de commerce, suivant le projet du Gouvernement .	3,946	»
	<hr/>	
Ensemble fr.	27,446	»
	<hr/>	

CHAPITRE III.

JUSTICE MILITAIRE.

La différence en moins sur le Budget de 1849 est de fr. 1,335 19 c. C'est une nouvelle économie résultant de la mise à exécution de la loi du 29 janvier 1849, portant institution de la Cour militaire. On voit, par les chiffres portés au chapitre III, que l'administration de la justice militaire, qui entraînait jusqu'à la fin de février 1849 une dépense annuelle de 112,053 francs, ne coûtera plus au delà de 64,114 francs, somme qui sera ramenée définitivement à 51,429 francs, lors de l'extinction des traitements de disponibilité.

CHAPITRE IV.

FRAIS DE JUSTICE.

L'allocation demandée pour frais de justice, pendant 1850, est égale à celle obtenue pour 1849. L'expérience démontrera si le chiffre de 646,385 francs est suffisant. L'administration a tout lieu d'en douter, malgré les économies que l'on compte réaliser par suite de la révision des tarifs en matière civile et criminelle.

CHAPITRE V.

PALAIS DE JUSTICE.

C'est ici que se présente la première augmentation de crédit. Au Budget de 1849, il n'avait été demandé, comme *charges extraordinaires*, que la somme de

NOTE PRÉLIMINAIRE.

10,000 francs au lieu de celle de 40,000 francs, *minimum* du crédit ordinaire. Il est nécessaire de rétablir, au Budget de 1850, le chiffre normal, à l'effet de pouvoir faciliter à la province de Liège les moyens de bâtir un palais de justice à Verviers, où le tribunal siège dans un bâtiment faisant partie d'un ancien couvent qui tombe en ruines.

CHAPITRE VI.

PUBLICATIONS OFFICIELLES.

Les crédits alloués pour 1849 sont maintenus pour 1850. Ils se décomposent comme suit :

96,000 francs pour la publication du *Moniteur*, des *Annales parlementaires* et du *Recueil des lois*.

3,000 francs pour le *Bulletin* des arrêts de cassation et

9,000 francs pour la publication d'anciennes lois, etc.

CHAPITRE VII.

PENSIONS ET SECOURS.

Pour pensions et secours on maintient les mêmes chiffres qu'à ceux alloués pour 1849, sauf un transfert de 150,000 francs au Budget de la Dette publique, pour le service des pensions civiles.

CHAPITRE VIII.

CULTES.

Le service des cultes est présumé devoir entraîner, en 1850, une dépense égale à celle votée pour 1849. Les mêmes sommes sont demandées, sauf le transfert de 111,000 francs au Budget de la Dette publique, pour le service des pensions ecclésiastiques.

CHAPITRE IX.

ETABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.

Le chapitre du Budget affecté aux établissements de bienfaisance comprendra désormais un article nouveau pour les écoles de réforme que l'on est en voie d'établir à Ruyssede.

Il est demandé, pour 1850, une somme de 232,000 francs; des explications justificatives de cette proposition sont données dans les notes à l'appui du crédit de 195,000 francs, réclamé pour 1849 et dont le projet a été présenté dans la séance du 6 mars 1849.

Quant aux sommes demandées pour subsides aux provinces, aux communes et aux établissements de bienfaisance en faveur des classes pauvres, elles sont les mêmes que celles allouées au Budget de 1849.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRE X.

PRISONS.

Le total des sommes allouées pour le service des prisons, en 1849, est de fr.	3,656,900	»
Il est demandé au projet de 1850, pour le même service, pendant 1850	3,617,000	»
	<hr/>	
Différence en moins. fr.	19,900	»
	<hr/>	

CHAPITRES XI ET XII.

Quant aux mesures de sûreté publique qui forment l'objet du chapitre XI, et aux dépenses imprévues non libellées au Budget, et qui forment l'objet du chapitre XII et dernier, elles sont présumées pouvoir être couvertes, en 1850, au moyen d'une allocation égale à celle accordée pour 1849.

Elle est de 58,000 francs, d'une part, et de 5,000 francs, d'autre part.

En résumé, si l'on fait abstraction des crédits ajoutés, pour l'établissement de Ruysselede, aux Budgets de 1849 et 1850, et si l'on déduit du chiffre du Budget de 1849 le montant des pensions civiles et ecclésiastiques, qui sera transféré au Budget de la Dette publique, il en résulte que le Budget de 1850 présente, en réalité, une légère diminution sur celui de 1849, comme le prouve le calcul suivant :

Le chiffre global du Budget de 1849 est de fr.	12,153,200	16
Le crédit pour les pensions civiles et ecclésiastiques, transféré au Budget de la Dette publique, y est compris pour	261,000	»
	<hr/>	
Les autres crédits s'élèvent donc à. fr.	11,892,200	16
Les crédits demandés pour 1850 importent ensemble fr.	12,101,518	97
Mais la dépense extraordinaire que nécessite l'établissement de Ruysselede y est comprise pour	252,000	»
	<hr/>	
	11,869,518	97
De sorte qu'en définitive, abstraction faite de cette nouvelle dépense, la différence en moins au Budget de 1850 serait de. fr.	22,681	19
	<hr/>	

Maintenant, si l'on réunit aux deux Budgets, comme on l'a fait plus haut, les crédits demandés pour l'établissement de Ruysselede, on remarquera que celui de 1850 excède celui de 1849 de la faible somme de fr. 14,518 81 c.

Mais, d'un autre côté, le produit présumé de la culture des terres de cet établissement et le remboursement de la journée d'entretien des jeunes indigents qui y seront admis, est compris au Budget des Voies et Moyens pour 60,000 francs.

PROJET DE LOI.

Léopold,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, salut :

Sur la proposition de Notre Ministre de la Justice et de l'avis de Notre conseil des Ministres;

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé, pour l'exercice 1850, à la somme de *douze millions cent un mille cinq cent dix-huit francs quatre-vingt-dix-sept centimes* (fr. 12,101,518 97 c^s), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 28 février 1849.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

DE HAUSSY.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

PROJET DE BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1850.		TOTAL.	
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.		
CHAPITRE I^{er}.					
<i>Administration centrale.</i>					
1	Traitement du Ministre.	21,000	"	240,330	
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service.	172,150	12,400		
3	Matériel	25,000	"		
4	Frais d'impression de recueils statistiques	6,000	"		
5	Frais de route et de séjour	6,000	"		
CHAPITRE II.					
<i>Ordre judiciaire.</i>					
6	COUR DE CASSATION. Personnel	100,000	21,500	2,465,469	
7	— Matériel	5,250	"		
8	COURS D'APPEL. Personnel	485,100	117,500		
9	— Matériel	18,000	"		
10	Tribunaux de première instance et de commerce	1,000,305	55,784		
11	Justices de paix et tribunaux de police	550,800	5,140		
CHAPITRE III.					
<i>Justice militaire.</i>					
12	COUR MILITAIRE. Personnel.	16,070	10,475		64,114
13	— Matériel	2,000	"		
14	Auditeurs militaires et prévôts.	20,819	2,211		
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière	5,540	"		
CHAPITRE IV.					
<i>Frais de justice.</i>					
16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police.	646,585	"	679,000	
17	Traitement des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellulaires	52,615	"		
CHAPITRE V.					
<i>Palais de Justice.</i>					
18	Constructions, réparations et loyers de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes pour les aider à fournir les locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix.	55,000	40,000	75,000	
A REPORTER. fr.		3,250,124	265,000 11	3,524,133 11	

PROJET DE BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1850.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	5,259,124	265,009 11	5,524,133 11
	CHAPITRE VI. <i>Publications officielles.</i>			
19	Impression du <i>Recueil des lois, du Moniteur et des Annales parlementaires</i>	96,000	"	
20	Abonnement au <i>Bulletin des Arrêts de la Cour de Cassation</i>	3,000	"	
21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de loi à envoyer à l'avis des Cours et tribunaux et des facultés de droit des universités du Royaume.	9,000	"	108,000
	CHAPITRE VII. <i>Pensions et Secours.</i>			
22	Pensions civiles	10,000	"	
25	Secours à des magistrats ou à des veuves et enfants mineurs de magistrats, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse.	12,000	"	25,000
24	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés dépendants du Ministère de la Justice, se trouvant dans le même cas que ci-dessus	5,000	"	
	CHAPITRE VIII. <i>Cultes.</i>			
25	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, bourses et demi-bourses affectées à ces établissements	375,710	35	
26	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 8,068 fr., pour revenus de cures.	3,508,275	31	
27	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo.	504,000	50,000	
28	Culte protestant et anglican (<i>Personnel</i>).	47,871	"	4,221,385 86
29	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses	10,029	"	
50	Culte israélite (<i>Personnel</i>).	8,600	"	
51	Frais de bureaux du consistoire central et dépenses imprévues	900	"	
52	Pensions et secours pour les ministres des cultes, secours aux anciens religieux et religieuses	28,000	"	
	A REPORTER. . . . fr.	7,565,509 86	315,009 11	7,878,518 97

POUR L'EXERCICE 1850.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1850.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. . . . fr.	7,565,509 86	515,009 11	7,878,518 97
	CHAPITRE IX. <i>Établissements de bienfaisance.</i>			
53	Frais d'entretien et de transport de mendiants et d'insensés dont le domicile de secours est inconnu	50,000	"	
54	Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2° pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre	85,000	"	
35	Frais de la commission instituée dans le but de rechercher les moyens propres à améliorer le sort des classes pauvres, et indemnité de son secrétaire.	1,000	"	545,000
56	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces	145,000	"	
57	Subsides pour le patronage des condamnés libérés.	50,000	"	
38	Établissement des écoles de réforme pour mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans.	120,000	112,000	
	CHAPITRE X. <i>Prisons.</i>			
	SECTION 1^{re}. — Service domestique.			
59	Frais d'entretien d'habillement et de nourriture des détenus.	1,060,000	500,000	
40	Gratifications aux détenus employés au service domestique	54,000	"	
41	Frais d'habillement des gardiens	16,000	"	
42	Frais de voyage des membres des commissions administratives des prisons, ainsi que des fonctionnaires et employés des mêmes établissements	11,000	"	
43	Traitement des employés attachés au service domestique.	420,000	"	
44	Frais d'impressions et de bureau	10,000	4,000	
45	Constructions nouvelles, réparations, entretien des bâtiments	160,000	470,000	
46	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions	"	15,500	5,617,000
47	Traitement et frais de route du contrôleur des constructions dans les prisons	"	5,500	
48	Achat et entretien du mobilier dans les prisons. — Frais de couchage des gardiens, des surveillants et des détenus	83,000	"	
	SECTION 2. — Service des travaux.			
49	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication	570,000	"	
50	Gratifications aux détenus	165,000	"	
51	Frais d'impressions et de bureau	5,000	"	
52	Traitements et tantièmes des employés	85,000	"	
	A REPORTER. . . . fr.	10,618,509 86	1,420,009 11	12,058,518 97

PROJET DE BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1850.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	10,018,509 86	1,420,009 11	12,058,518 97
	CHAPITRE XI.			
	<i>Frais de police.</i>			
55	Autres mesures de sûreté publique	58,000 »	»	58,000 »
	CHAPITRE XII.			
54	Dépenses imprévues non libellées au Budget	5,000 »	»	5,000 »
	TOTAL DU PROJET DE BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE. fr.	10,681,509 86	1,420,009 11	12,101,518 97

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 28 février 1849.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de la Justice,

DE HAUSSY.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.



DÉVELOPPEMENTS

DU

PROJET DE BUDGET DES DÉPENSES

DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE,

Pour l'exercice 1850.

DÉVELOPPEMENTS DU PROJET DE BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
		CHAPITRE I^{er}.			
		ADMINISTRATION CENTRALE.			
1	»				
2	a.	1	»	21,000	21,000
	b.	74	»	171,400	184,550
	c.	16	»	15,150	
3	a.			11,500	25,000
	b.			6,500	
	c.			5,000	
4	»				
5	»				
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.			
		CHAPITRE II.			
		Ordre judiciaire.			
		COUR DE CASSATION. — <i>Personnel.</i>			
6	»	1	14,000	14,000	220,500
		2	11,000	22,000	
		12	9,000	108,000	
		1	14,000	14,000	
		2	10,000	20,000	
		1	5,000	5,000	
		1	3,500	3,500	
		6	750	4,500	
		2	850	1,700	
		1	3,000	3,000	
		1	1,550	1,550	
		1	850	850	
		1	1,100	1,100	
		2	9,000	18,000	
		1	3,500	3,500	
		A REPORTER. fr.			

DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1850.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1850.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1849.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- maentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
21,000	»	21,000	21,000	»	»	
172,150	12,400	184,550	184,550	»	»	
23,000	»	23,000	23,000	»	»	
6,000	»	6,000	10,000	»	(a) 4,000	a) Ces 4,000 francs avaient été demandés ex- traordinairement pour 1849.
6,000	»	6,000	6,000	»	»	
228,150	12,400	240,550	244,550	»	4,000	
199,000	21,500	220,500	229,500	»	(b) 9,000	b) D'après un projet de loi présenté à la Lé- gislation, le nombre de conseillers à la Cour de cassation sera fixé à 12 au lieu de 16, nombre actuel. Quant à la différence en moins, elle résulte de la mise à la retraite d'un con- seiller au remplacement duquel il ne sera pas pourvu si le projet de loi est adopté. Pareille économie a eu lieu au Budget de 1849.
199,000	21,500	220,500	229,500	»	9,000	

DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1850.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1850.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1849.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
199,000	21,500	220,500	229,500	»	9,000	
5,250	»	5,250	6,750	»	(a) 1,500	a) Au Budget de 1849, figurait une allocation extraordinaire de 1,500 francs pour la bibliothèque de la Cour de cassation.
483,100	(b) 117,500	600,600	606,600	»	(c) 6,000	b) C'est en égard au projet de loi sur la réduction du personnel des cours et tribunaux que la somme de 117,500 francs figure comme charge extraordinaire. c) Un conseiller de la Cour d'appel est décédé récemment, et il ne sera pas pourvu à son remplacement. C'est ce qui explique l'économie de 6,000 francs.
18,000	»	18,000	18,000	»	»	
705,350	139,000	844,350	860,850	»	16,500	

DÉVELOPPEMENTS DU PROJET DE BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.	
		REPORT. fr.				
		TRIBUNAUX DE PREMIÈRE INSTANCE ET DE COMMERCE.				
		<i>1^{re} CLASSE. — Bruxelles, Gand, Liège et Anvers.</i>				
	a.	Présidents	4	6,000	24,000	271,080
		Vice-présidents	5	5,000	25,000	
		Juges d'instruction	8	4,660	37,280	
		Juges	18	4,000	72,000	
		Procureurs du Roi	4	6,000	24,000	
		Substituts	10	4,000	40,000	
		Greffiers	4	2,200	8,800	
		Commis-greffiers	20	2,000	40,000	
		<i>2^e CLASSE. — Arlon, Bruges, Mons, Namur, Tongres, Tournay et Verviers.</i>				
10	b.	Présidents	7	5,250	36,750	293,560
		Vice-présidents	4	4,375	17,500	
		Juges d'instruction	7	4,080	28,560	
		Juges	23	3,500	80,500	
		Procureurs du Roi	7	5,250	36,750	
		Substituts	11	3,500	38,500	
		Greffiers	7	2,200	15,400	
		Commis-greffiers	22	1,800	39,600	
		<i>3^{me} CLASSE. — Andenarde, Charleroy, Courtrai, Hasselt, Louvain, Malines, Termonde et Ypres.</i>				
	c.	Présidents	8	4,650	37,200	235,655
		Vice-président	1	3,875	3,875	
		Juges d'instruction	8	3,610	28,880	
		Juges	18	3,100	55,800	
		Procureurs du Roi	8	4,650	37,200	
		Substituts	9	3,100	27,900	
		Greffiers	8	2,200	17,600	
		Commis-greffiers	17	1,600	27,200	
		A REPORTER. fr.				800,295

DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1850.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1850.			CRÉDIT alloué pour l'exercice 1849.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
705,350	139,000	844,350	860,850	»	16,500	
705,350	139,000	844,350	860,850	»	16,500	

DÉVELOPPEMENTS DU PROJET DE BUDGET

NOMBRE d'articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
		NOMBRE d'agents.	APPOINTEMENTS PAR AN.	MONTANT de la DÉPENSE.	TOTAL par SERVICE.
				REPORT. fr.	
				REPORT. fr.	800,293
				4 ^{me} CLASSE. — <i>Dinant, Furnes, Huy, Marche, Neufchâteau, Nivelles et Turnhout.</i>	
				Présidents	7 4,200 29,400
				Juges d'instruction	7 3,260 22,820
				Juges	10 2,800 28,000
				Procureurs du Roi	7 4,200 29,400
				Substituts	7 2,800 19,600
				Greffiers	7 2,200 15,400
10 (suite.)	b.			Commis-greffiers.	10 1,600 16,000
				Payements temporaires à faire en exécution des dispositions énoncées à la colonne d'observations	" " 55,784 55,784
				Traitement des secrétaires des parquets et commis des procureurs du Roi	" " 56,000 56,000
				Greffiers de commerce à Anvers, Bruxelles, Gand et Liège.	4 960 3,840
				Greffiers à Bruges, Courtrai, Louvain, Mons, Namur, Ostende, St-Nicolas, Tournay et Verviers	9 960 8,640
				JUSTICES DE PAIX ET TRIBUNAUX DE POLICE.	
				Juges de paix	204 1,800 367,200
				Traitement d'attente à un juge des parties cédées en 1859.	1 640 640
14	"			Greffiers	204 900 183,600
				Greffiers de simple police	4 900 3,600
				Greffier honoraire de canton supprimé	1 900 900
				TOTAL DU CHAPITRE II. fr.	

DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1850.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1850.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1849.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
705,350	159,000	844,350	860,850	»	16,500	<p>8,750 4,000 28,000 7,000</p> <p>47,750, dont 3,500 44,250</p> <p>fr. fr.</p> <p>fr. fr.</p> <p>3,600 2,800 2,034 600 1,700 390</p> <p>fr. fr.</p> <p>35,784</p>
1,009,395	(a) 55,784	1,065,179	1,076,125	»	(b) 10,946	<p>a) D'après les projets soumis aux Chambres, il y aura suppression de :</p> <p>2 places de vice-président à Arlon et à Tongres, à 4,375 francs fr.</p> <p>1 place de juge au tribunal d'Anvers fr.</p> <p>2 places de juge à Mons, 2 à Bruges, 2 à Tongres, 1 à Arlon et 1 à Namur.</p> <p>8 places à 3,500 francs</p> <p>1 place de substitut à Tongres et 1 à Namur, 2 à 3,500 francs</p> <p>Ensemble fr.</p> <p>il faut déduire, pour le substitut de Tongres, nommé récemment à Bruxelles fr.</p> <p>Reste fr.</p> <p>A cette somme il faut ajouter, comme charge extraordinaire, les traitements à payer, en exécution des lois des 3 et 6 juin 1839, à un juge du tribunal de Tongres</p> <p>Pour traitement d'un juge en trop à Neufchâteau</p> <p>2,800</p> <p>Traitement d'un ancien procureur du Roi à Ruremonde</p> <p>2,034</p> <p>d'alloué d'un commis-greffier à Ruremonde</p> <p>600</p> <p>du greffier du tribunal de Saint-Hubert</p> <p>1,700</p> <p>d'un commis-greffier à Saint-Hubert</p> <p>390</p> <p>Montant des charges temporaires fr.</p> <p>35,784</p>
550,800	5,140	555,940	555,940	»	»	<p>b) Cette diminution provient de la réduction qui vient d'avoir lieu dans le personnel des tribunaux de Tongres et d'Arlon, par suite :</p> <p>1° de la nomination, au tribunal de Bruxelles, d'un substitut du tribunal de Tongres (arrêté royal du 25 octobre 1848);</p> <p>2° de la nomination, au tribunal de Charleroy, d'un juge du tribunal d'Arlon (arrêté royal du 15 janvier 1849).</p> <p>3° De la réduction projetée du traitement des greffiers.</p>
2,265,545	199,924	2,465,469	2,492,915	»	27,446	

DÉVELOPPEMENTS DU PROJET DE BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
		NUMBRE d'agents.	APPOINTEM. PAR AN.	MONTANT de la dépense.		TOTAL par service.	
CHAPITRE III.							
<i>Justice militaire.</i>							
<i>COUR MILITAIRE. — Personnel.</i>							
Charge							
ORDINAIRE. TEMPORAIRE.							
12	a.	Auditeur général	1	7,000 »	7,000 »	»	
		Substitut de l'auditeur général.	1	5,000 »	5,000 »	»	
		Commis de l'auditeur général	1	1,500 »	1,500 »	»	
		Huissier audiencier	1	300 »	300 »	»	
		Messagers	2	750 »	1,500 »	»	
		Concierge	1	770 »	770 »	»	26,543 31
<i>Traitements d'attente.</i>							
		D'un conseiller. 2/3 du trait ^t actuel.	1	4,233 33	»	4,233 33	
	b.	Du greffier de la Haute Cour. id.	1	3,526 66	»	3,526 66	
		Du commis-greffier. id.	1	1,866 66	»	1,866 66	
		Du commis du greffier. id.	1	846 66	»	846 66	
13	»	Matériel pour la cour militaire.	»	»	2,000 »	»	2,000 »
<i>AUDITEURS MILITAIRES ET PRÉVÔTS.</i>							
		Auditeurs provinciaux de 1 ^{re} classe, à Anvers, Bruxelles, Gand et Liège.	4	4,200 »	16,800 »	»	
14	»	Auditeurs provinciaux de 2 ^e classe, à Bruges, Mons et Namur.	3	3,600 »	10,800 »	»	
		Auditeur-adjoint (traitement d'attente)	1	2,000 »	»	2,000 »	52,030 80
		Prévôts militaires.	7	317 »	2,219 »	»	
		Traitement d'attente d'un prévôt dont la place est supprimée	1	211 80	»	211 80	
15	»	Frais de bureau et indemnité pour feu et lu- mière dont jouissent les auditeurs.	5	420 »	2,100 »	»	3,540 »
			2	720 »	1,440 »	»	
TOTAL DU CHAPITRE III.						fr.	
CHAPITRE IV.							
<i>FRAIS DE JUSTICE.</i>							
16	a.	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de simple police					546,385 »
	b.	Frais de justice pour affaires du ressort de la Cour militaire, des conseils de guerre et de la garde civique					100,000 »
17	»	Traitement des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellulaires					
TOTAL DU CHAPITRE IV.						fr.	

DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1850.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1850.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1849.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
16,070	40,473 51	26,543 31	27,111 84	»	(a 568 53	a) Cette différence en moins résulte de la mise à exécution de la loi du 29 janvier 1849.
2,000	»	2,000 »	2,500 »	»	(b 500 »	b) Même observation.
29,819	2,211 80	32,030 80	32,297 46	»	(c 266 66	c) Même observation.
5,540	»	3,540 »	5,540 »	»	»	
51,429	12,685 11	64,114 11	65,449 50	»	1,335 19	
646,385	»	646,385	(d 646,385	»	»	d) On maintient le chiffre de 1849, bien qu'il soit probable que les allocations seront insuffisantes.
52,615	»	52,615	52,615	»	»	
679,000	»	679,000	679,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU PROJET DE BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE V.		
PALAIS DE JUSTICE.		
18	»	Construction, réparations et loyer de locaux. — Subsidés aux provinces et aux communes, pour les aider à fournir les locaux convenables pour le service des tribunaux et des justices de paix.
TOTAL DU CHAPITRE V. fr.		
CHAPITRE VI.		
PUBLICATIONS OFFICIELLES.		
19	»	Impression du <i>Recueil des lois</i> , du <i>Moniteur</i> et des <i>Annales parlementaires</i> , pour laquelle il pourra être traité de gré à gré.
20	»	Abonnement au <i>Bulletin des arrêts de la Cour de Cassation</i>
21	»	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et d'autres pays dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émises du Département de la Justice, depuis la réunion de la Belgique à la France, en 1795; impression d'avant-projets de loi à envoyer à l'avis des cours et tribunaux et des facultés de droit des universités du royaume
TOTAL DU CHAPITRE VI. fr.		
CHAPITRE VII.		
PENSIONS ET SECOURS.		
22	»	Pensions civiles
23	»	Secours à des magistrats ou à des veuves et enfants mineurs de magistrats, qui, sans avoir droit à la pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse
24	»	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés dépendants du Ministère de la Justice, se trouvant dans le même cas que ci-dessus
TOTAL DU CHAPITRE VII. fr.		
CHAPITRE VIII.		
CULTES.		
CULTE CATHOLIQUE.		
25	»	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires; bourses et demi-bourses affectées à ces établissements, à l'exception du personnel et des bourses du séminaire de Liège
26	»	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 8,068 francs, pour revenu de cures
27	»	Subsidés aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte au camp de Beverloo
A REPORTER. fr.		

DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1850.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1850.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1849.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		ACCROISSMENT.	DIMINUTION.	
35,000	40,000	75,000	45,000	(a 30,000	»	a) Il a été jugé indispensable de rétablir au Budget de 1850 les 30,000 francs qui avaient été retranchés du Budget de 1849. — Un subside considérable devra être accordé à la province de Liège, pour aider à la construction d'un palais de justice pour le tribunal de Verviers, qui siège dans un vieux couvent, qui tombe en ruines.
35,000	40,000	75,000	45,000	50,000	»	
96,000	»	96,000	96,000	»	»	b) L'état détaillé des pensions allouées depuis la publication de celui annexé au Budget de 1848, est inséré sous le n° 1 des <i>Annexes</i> . c) Cette somme de 150,000 francs est transférée au Budget de la Dette publique, par suite de la loi du 17 février 1849. Le Département de la Justice ne conserve que la somme prescrite nécessaire pour le premier terme des pensions.
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
9,000	»	9,000	9,000	»	»	
108,000	»	108,000	108,000	»	»	
10,000	»	(b 10,000	160,000	»	(c 150,000	
12,000	»	12,000	12,000	»	»	
3,000	»	3,000	3,000	»	»	
25,000	»	25,000	175,000	»	150,000	
375,710 55	»	(d 375,710 55	575,710 55	»	»	d, e, f) On se réfère, pour l'emploi de ces sommes, aux développements à l'appui du Budget de 1849. Aucun changement de quelque importance n'a eu lieu depuis le vote du Budget de 1849.
3,508,275 51	»	3,508,275 51	3,508,275 51	»	»	
594,000 »	50,000 »	(f 444,000 »	444,000 »	»	»	
4,075,985 86	50,000 »	4,125,985 86	4,125,985 86	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU PROJET DE BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. fr.
		CULTES PROTESTANT ET ANGLICAN.
28	»	Traitement des pasteurs et employés.
29	»	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses.
		CULTE ISRAÉLITE.
30	»	Traitement des ministres et employés
31	»	Frais de bureau du consistoire central et dépenses imprévues
		PENSIONS ET SECOURS POUR LES DIVERS CULTES.
32	»	Pensions et secours pour les ministres des cultes ; secours aux anciens religieux et religieuses Les pensions sont accordées aux ministres des cultes démissionnaires, conformément à la loi du 21 juillet 1844. A partir de 1850, le Département de la Justice ne payera que les termes échus avant la délivrance des brevets. Des secours sont accordés à des ecclésiastiques, ministres des cultes, anciens religieux ou religieuses, âgés, infirmes et nécessiteux, et quelquefois aussi à des ministres des cultes encore en fonctions ou dont les pensions sont très-modiques, lorsque, par suite de maladies ou de malheurs, ils se trouvent dans la détresse. La somme de 28,000 francs comprend celle de : 1° 5,000 francs pour <i>payement des termes échus avant la délivrance des brevets</i> 2° 25,000 francs pour <i>secours</i> . Ensemble . . . fr. 28,000
		TOTAL DU CHAPITRE VIII. fr.
		CHAPITRE IX.
		<i>Etablissements de bienfaisance.</i>
33	»	Frais d'entretien et de transport de mendiants et d'insensés dont le domicile de secours est inconnu
34	»	Subsides : 1° à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés ; 2° pour secours aux victimes de l'ophtalmie militaire qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre
35	»	Frais de la commission instituée dans le but de rechercher les moyens propres à améliorer le sort des classes pauvres, et indemnité de son secrétaire
36	»	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces
37	»	Subsides pour le patronage des condamnés libérés.
38	»	Établissement des écoles de réforme pour les mendiants et vagabonds âgés de moins de 18 ans
		TOTAL DU CHAPITRE IX. fr.

DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1850.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1850.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1849.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
4,075,985 86	50,000 »	4,125,985 86	4,125,985 86	»	»	
47,871 »	»	(a) 47,871 »	47,871 »	»	»	a) On se réfère, pour l'emploi des sommes demandées pour le culte protestant, au tableau inséré à la suite du Budget de 1849.
10,029 »	»	10,029 »	10,029 »	»	»	
8,600 »	»	(b) 8,600 »	8,600 »	»	»	b) Les allocations demandées pour le culte israélite seront réparties de la manière suivante :
900 »	»	900 »	900 »	»	»	Au grand rabbin fr. 4,000 » Aux deux ministres officiant à Bruxelles 2,500 » Au secrétaire 400 » Frais de bureau du consistoire central 500 » Aux ministres officiant à Anvers 500 » A Gand 400 » A Liège 400 » A Arlon 400 » Pour dépenses imprévues 600 » au lieu de 2,100 francs, qui, depuis quelques années, ne sont plus nécessaires.
28,000 »	»	(c) 28,000 »	150,000 »	»	111,000 »	Ensemble fr. 9,500 »
4,171,385 86	50,000 »	4,221,385 86	4,332,385 86	»	111,000 »	c) L'état détaillé des pensions allouées en exécution de la loi du 21 juillet 1844, forme l'annexe n° 6, faisant suite à celui publié à l'appui du Budget de 1848. Quant aux 111,000 francs en moins, ils doivent être transférés au Budget de la Dette publique, le Département des Finances étant chargé du service des pensions, à partir de 1850.
30,000	»	30,000	30,000	»	»	
85,000	»	85,000	85,000	»	»	
1,000	»	1,000	1,000	»	»	
145,000	»	145,000	145,000	»	»	
50,000	»	50,000	50,000	»	»	
120,000	112,000	232,000	195,000	(d) 37,000	»	d) Le Ministre se réfère, en ce qui concerne le crédit proposé pour l'établissement de Ruysselede, aux explications détaillées qui ont été données, dans l'exposé des motifs, à l'appui du projet de loi de crédit supplémentaire de 195,000 francs, demandé au Budget de 1849. Dans la prévision que ce crédit sera voté, il a paru que, pour plus de régularité, il y avait lieu de le comprendre dans les cadres du présent Budget.
431,000	112,000	543,000	506,000	37,000	»	

DÉVELOPPEMENTS DU PROJET DE BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE X.		
<i>Prisons.</i>		
SECTION PREMIÈRE — Service domestique.		
39	»	Frais d'entretien, d'habillement et de nourriture des détenus
40	»	Gratifications aux détenus employés au service domestique
41	»	Frais d'habillement des gardiens
42	»	Frais de voyage des membres des commissions administratives des prisons, ainsi que des fonctionnaires et employés des mêmes établissements.
43	»	Traitement des employés attachés au service domestique
44	»	Frais d'impression et de bureau
45	»	Constructions nouvelles, réparations et entretien des bâtiments
46	»	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions.
47	»	Traitement et frais de route du contrôleur des constructions dans les prisons.
48	»	Entretien du mobilier dans les prisons et achats nouveaux. — Frais de couchage des gardiens, des surveillants et des détenus.
		TOTAL DE LA SECTION PREMIÈRE. . . . fr.
SECTION DEUXIÈME. — Service des travaux.		
49	»	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication
50	»	Gratifications aux détenus
51	»	Frais d'impression et de bureau
52	»	Traitement et tantièmes des employés
		TOTAL DE LA SECTION DEUXIÈME. . . . fr.
		TOTAL DU CHAPITRE X. . . . fr.
CHAPITRE XI.		
<i>Frais de police.</i>		
53	»	Mesures de sûreté publique.
		TOTAL DU CHAPITRE XI. . . . fr.

DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1850.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1850.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1849.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
1,060,000	500,000	1,560,000	1,600,000	»	(a) 40,000	<p>a) En suite d'observations de la Cour des Comptes, les 40,000 francs auxquels on évalue les frais de couchage des détenus ont été reportés à l'article 48, Entretien du mobilier, etc.</p> <p>b) Même observation pour frais de couchage des gardiens.</p> <p>c) L'allocation a été reconnue insuffisante. Un crédit supplémentaire devra être demandé pour payer les sommes dues aux commissions administratives des prisons de Vilvorde et de St-Bernard, pendant 1848.</p> <p>d) Une adjudication publique devra avoir lieu en 1850, pour une fourniture considérable d'imprimés pour le service des prisons.</p> <p>e) La somme de 160,000 francs est destinée aux dépenses ordinaires d'entretien et d'amélioration. — Celle de 470,000 francs à la construction de prisons nouvelles à Liège, à Dinant, à Verviers et à Charleroy.</p> <p>f) Cette somme de 48,000 francs provient des réductions faites aux articles 39 et 41.</p> <p>g) Les gratifications aux détenus employés au service intérieur dans les maisons centrales, étaient imputées sur l'allocation, article 50. — A l'avenir, l'imputation aura lieu sur l'allocation de l'article 40.</p> <p>h) Voir le compte des opérations et des travaux pendant l'année 1846, annexes nos 5 et 4.</p>
34,000	»	34,000	34,000	»	»	
16,000	»	16,000	24,000	»	(b) 8,000	
11,000	»	11,000	7,500	(c) 3,500	»	
420,000	»	420,000	420,000	»	»	
10,000	4,000	14,000	10,000	(d) 4,000	»	
160,000	(e) 470,000	630,000	630,000	»	»	
»	13,500	13,500	13,500	»	»	
»	5,500	5,500	5,500	»	»	
88,000	»	88,000	40,000	(f) 48,000	»	
1,799,000	993,000	2,792,000	2,784,500	53,500	48,000	
570,000	»	570,000	570,000	»	»	
165,000	»	165,000	190,000	»	(g) 25,000	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
85,000	»	85,000	87,400	»	2,400	
825,000	»	(h) 825,000	852,400	»	27,400	
2,624,000	993,000	3,617,000	3,636,900	53,500	75,400	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	
58,000	»	58,000	58,000	»	»	

DÉVELOPPEMENTS DU PROJET DE BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE XII.		
55	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget
		TOTAL DU CHAPITRE XII. fr.

Chapitres.	Pages.	<i>Récapitulation.</i>
—	—	
I.	12	Administration centrale.
II.	<i>Ib.</i>	Ordre judiciaire
III.	20	Justice militaire
IV.	<i>Ib.</i>	Frais de justice
V.	22	Palais de justice
VI.	<i>Ib.</i>	Publications officielles
VII.	<i>Ib.</i>	Pensions et secours
VIII.	<i>Ib.</i>	Cultes
IX.	24	Établissements de bienfaisance.
X.	26	Prisons.
XI.	<i>Ib.</i>	Frais de police générale
XII.	28	Dépenses imprévues
		TOTALS. fr.

DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1850.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1850.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1849.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	
5,000	»	5,000	5,000	»	»	

228,150	»	12,400	»	240,550	»	244,550	»	»	4,000	»	
2,265,545	»	100,924	»	2,405,469	»	2,492,915	»	»	27,446	»	
51,420	»	12,685	11	64,114	11	65,440	30	»	1,325	19	
670,000	»	»	»	670,000	»	670,000	»	»	»	»	
35,000	»	40,000	»	75,000	»	45,000	»	30,000	»	»	
108,000	»	»	»	108,000	»	108,000	»	»	»	»	
25,000	»	»	»	25,000	»	175,000	»	»	150,000	»	
4,171,585	86	50,000	»	4,221,585	86	4,332,585	86	»	111,000	»	
431,000	»	112,000	»	543,000	»	506,000	»	37,000	»	»	
2,624,000	»	993,000	»	3,617,000	»	3,636,900	»	55,500	»	75,400	
58,000	»	»	»	58,000	»	58,000	»	»	»	»	
5,000	»	»	»	5,000	»	5,000	»	»	»	»	
10,681,509	86	1,420,000	11	12,101,518	97	12,548,200	16	122,500	»	369,181	19
DIFFÉRENCE EN MOINS. . . . fr.								246,681		19	

ANNEXES

AU

PROJET DE BUDGET DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE ,

POUR L'EXERCICE 1850.



ANNEXES AU PROJET DE BUDGET

ANNEXE N° 1.

ÉTAT NOMINATIF des magistrats, fonctionnaires et employés ressortissant au

N° D'ORDRE.	NOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE de la SORTIE DE FONCTIONS.
1	Peellaert, R.-A.-F.	11 décembre 1769	Juge de paix du canton de Dixmude.	15 juillet 1846
2	Maillart, P.-J.	4 février 1764	Id. de Vilvorde.	19 juin 1848
3	Borry, A.-L.-P.	22 octobre 1795	Président du tribunal civil de Furnes.	15 septembre 1848
4	Daux, P.-F.-J.-G	16 janvier 1792	Greffier de la justice de paix du canton de Haecht.	28 août 1848

DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1850.

Ministère de la Justice, pensionnés depuis le 1^{er} septembre 1848 jusqu'au 1^{er} janvier 1849.

CAUSES de la SORTIE DE FONCTIONS.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen des 5 derniers années de service.	MONTANT des pensions allouées.	Observations.
	ANS.	MOIS.			
Affaiblissement par suite de l'âge avancé.	25	6	1,542	055	
Surdité et affaiblissement de la vue.	23	8	2,164	855	
Gastro-entérite chronique.	27	2	5,797	50	1,719
Amaurose congestive des deux yeux.	20	7	1,087	35	481
	TOTAL fr.			3,708	

Il y avait, au 1^{er} janvier 1848, 160 pensions, montant à fr. 154,697 •
 18 pensions se sont éteintes pendant l'exercice 1848, s'élevant à fr. 24,188 •
 Il a été accordé pendant la même période, 7 pensions montant à fr. 5,962 •
 Donc une diminution de dépense, de ce chef, de 18,226 •

De manière qu'à la date du 1^{er} janvier 1849, il n'y avait à servir que 149 pensions, s'élevant à fr. 136,471 •

ANNEXES AU PROJET DE BUDGET

ANNEXE N° 2.

ÉTAT NOMINATIF des ecclésiastiques pensionnés depuis le 1^{er} septembre 1848

N° D'ORDRE.	NOMS.	DATE de NAISSANCE.	DERNIÈRES FONCTIONS.	DATE de la SORTIE DE FONCTIONS.
1	Brenier, J.-G.	29 septembre 1708.	Desservant à Liers	5 mai 1848
2	Speeckact, P.-J.	2 mars 1791	Curé à Lokeren	4 mai 1848
3	Verbrugghen, A.-L.-C.	22 janvier 1786.	Vicaire à Severghem	10 juillet 1848
4	Van Bievliet, B.	14 janvier 1701	Id. à Nieuport	19 juillet 1848
5	Fishiau, A.-J.	1 juillet 1768	Desservant à Marcinelle	26 juin 1848
6	Bagniet, L.-A.-J.-G.	10 février 1775.	Curé à Wavre	31 août 1848

DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1850.

jusqu'au 1^{er} janvier 1849. (Cet état fait suite à celui annexé au Budget de 1849.)

CAUSES de la SORTIE DE FONCTIONS.	NOMBRE d'années DE SERVICE.		TRAITEMENT moyen DES 5 DERNIÈRES ANNÉES.	MONTANT des PENSIONS ALLOUÉES.	Observations.
	ANS.	MOIS.			
Atteint d'une hernie scro- tale.	28	10	787 50	517 »	
Maladie de la moelle épi- nière.	31	2	2,047 50	1,444 »	
Inertie muqueuse du sys- tème sanguin, etc.	35	2	500 »	386 »	
Névrose de la jambe droite.	29	10	500 »	352 »	
Infirmités par suite de l'âge avancé.	30	2	787 50	529 »	
Age avancé	42	10	2,047 50	2,047 »	
TOTAL fr.				5,255 »	

Il y avait, au 1^{er} janvier 1848, 196 pensions, montant à fr. 110,076 »

17 pensions ont été accordées pendant l'exercice 1848, s'élevant à fr. 10,455 »

15 pensions se sont éteintes pendant la même période, montant à 8,079 »

Donc une augmentation de dépense, de ce chef, de 2,574 »

De manière qu'à dater du 1^{er} janvier 1849, il y avait à servir 201 pensions, montant à . fr. 112,450 »

ANNEXE N° 5.

COMPTE GÉNÉRAL

DES

OPÉRATIONS DU SERVICE INTÉRIEUR DES MAISONS CENTRALES,

PENDANT L'EXERCICE 1847.

TRAVAIL DES DÉTENUS.

ANNEXES AU PROJET DE BUDGET

NUMÉRO D'ORDRE.	INDICATION.	PÉ	
		GAND. — Travaux forcés.	VILVORDE. — Reclusionnaires.
1	Retenues restant à opérer	1,542 27	6 25
2	Objets d'habillement pour détenus, en magasin et en usage.	60,060 78	57,905 58
5	— de couchage	47,590 05	20,008 61
4	— d'habillement et de couchage pour infirmeries.	20,548 17	18,547 04
5	— — — pour employés	5,531 51	1,507 55
6	— de lingerie.	2,891 *	237 04
7	— d'armement et d'équipement	652 57	740 84
8	— divers	276 68	88 05
9	Étoffes neuves et souliers.	1,351 82	3,080 00
10	Objets d'alimentation et de consommation	26,285 69	11,510 20
11	Médicaments	1,068 42	1,240 40
12	Impressions et articles de bureau	1,420 56	1,052 82
15	Mobilier.	54,912 97	46,194 40
14	Bâtiment	5,451,815 70	2,228,069 57
15	Mobilier, bestiaux de l'exploitation agricole	"	"
16	Réparations aux objets d'habillement et de couchage	1,970 52	1,625 75
17	Achats d'objets d'habillement et de couchage.	20,048 82	22,642 09
18	— de lingerie	"	"
19	— d'alimentation et de consommation.	268,656 79	152,462 65
20	— de médicaments	9,247 74	1,264 05
21	Frais de bureau et impressions	587 94	857 51
22	Entretien et achat d'objets mobiliers	15,428 54	11,672 66
25	Constructions nouvelles et réparations aux bâtiments	54,829 98	175,125 58
24	Dépenses du compte des retenues	"	"
25	Frais d'agriculture	"	1,140 99
26	— divers et spéciaux	6,052 17	1,126 46
27	Gratifications payées aux détenus	5,082 46	4,400 08
28	Frais de gestion	59,601 40	49,770 62

DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1850.

DOIT.

NITENCIERS.				MONTANT			TOTAL.
S ^t -BERNARD. — Correctionnels.	A L O S T. — Militaires.	N A M U R. — Femmes.	S ^t -HUBERT. — Jeunes délinq ^{ts} .	Des INVENTAIRES au 1 ^{er} janvier.	DES ACHATS.	DES FRAIS de GESTION.	
°	°	58 39	°	1,586 91			
70,258 84	47,548 50	20,080 26	12,066 11	257,518 07			
64,946 27	42,749 96	5,554 00	12,511 51	201,900 40			
24,831 57	15,775 64	5,200 °	4,456 89	89,027 31			
1,170 70	1,792 61	1,841 06	1,411 67	11,345 10			
1,112 66	967 54	4,307 81	1,460 95	10,977 90			
972 90	1,229 20	104 50	173 03	5,382 94			
1,060 45	°	2 70	175 14	1,603 96	°	°	10,023,790 70
1,370 51	23,497 04	118 35	41 64	20,468 45			
16,928 36	5,310 86	2,725 70	3,705 88	66,404 60			
3,970 59	661 60	°	°	7,250 10			
°	786 °	1,252 60	709 51	5,311 38			
64,379 88	38,692 49	44,050 53	58,909 90	307,140 26			
1,500,000 °	749,383 13	500,000 °	600,000 °	9,029,268 20			
2,084 85	°	°	°	2,984 85			
2,056 90	1,402 19	1,205 25	2,191 52	°	10,429 95		
49,396 51	21,729 07	5,042 26	19,805 05	°	138,665 80		
285 99	670 19	189 74	°	°	1,145 92		
300,111 88	203,103 68	105,112 13	74,797 16	°	1,082,244 29		
5,990 55	1,051 86	1,071 32	2,001 73	°	21,528 15		
1,657 81	536 79	499 95	525 96	°	4,665 96		
7,913 23	3,519 84	1,809 59	5,176 32	°	45,520 18	°	1,672,304 19
26,196 28	14,917 06	8,726 77	45,757 34	°	325,553 51		
°	°	84 °	°	°	84 °		
2,576 96	°	°	°	°	3,717 95		
3,489 21	1,036 18	1,312 69	230 61	°	13,247 32		
8,352 25	5,285 67	1,462 05	1,122 67	°	25,705 18		
55,316 58	47,901 04	32,373 40	21,061 78	°	°	264,024 91	264,024 91
							11,962,319 80
							BALANCE. 46,017 04
							TOTAL. 12,008,336 84

ANNEXES AU PROJET DE BUDGET

NUMÉRO D'ORDRE.	INDICATION.	PÉ	
		GAND. — Travaux forcés.	VILVORDE. — Reclusionnaires.
1	Habillement	25,955 17	16,449 02
2	Couchage	10,498 20	6,216 97
3	Habillement et couchage des infirmeries	2,572 46	1,648 28
4	Lingerie.	559 75	4 46
5	Alimentation des détenus valides	157,545 04	100,277 57
6	— — — malades.	12,991 21	10,115 12
7	Lessivage	4,107 80	2,476 19
8	Chauffage	2,507 45	2,246 85
9	Luminaire	5,858 61	5,289 27
10	Propreté	2,074 31	4,695 51
11	Pharmacie	5,554 79	1,775 81
12	Instruction.	204 57	1,410 45
13	Culte.	508 68	224 19
14	Mobilier.	4,666 46	2,950 59
15	Bâtiments	4,812 55	0,587 80
16	Bureaux.	455 64	1,586 69
17	Secours en nature.	314 62	702 56
18	Frais de gestion	62,285 53	52,147 70
19	Fournitures d'objets mobiliers aux diverses prisons.	"	"
20	— faites à la maison de sûreté, alimentation, etc.	77,901 88	"
21	— d'objets d'habillement et de couchage aux diverses prisons	16,315 52	2,454 01
22	— — — pour gardiens.	194 75	"
23	— faites à la cantine	14,151 61	10,689 93
24	— diverses au service des travaux de l'établissement	2,164 88	429 47
25	— de médicaments à l'infirmerie de la garnison.	"	"
26	Ventes d'objets mis au rebut.	"	56 86
27	— de résidus.	414 88	099 16
28	Produit de la ferme des vidanges	2,000 "	955 "
29	— de l'exploitation agricole	"	"
30	— des cantines.	2,265 48	1,455 48
31	Rétenuës faites sur l'habillement des gardiens	97 60	332 04
32	— — — des détenus	442 19	97 58
33	Recettes accidentelles.	"	"
34	Traitement des deux sœurs de la maison de sûreté	"	"
	A REPORTER. fr.		

DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1850.

AVOIR.

NITENCIERS.				MONTANT			TOTAL.
S'-BERNARD. — Correctionnels.	A L O S T. — Militaires.	N A M U R. — Femmes	S'-HUBERT. — Jeunes délinquants.	De la CONSUMMATION ou des DÉPENSES annuelles	Des PRODUITS divers	Des INVENTAIRES au 31 décembre.	
54,495 16	25,469 95	15,040 01	11,216 87	123,531 78			
14,613 34	8,816 88	4,505 51	2,528 15	46,976 85			
2,754 79	2,054 75	1,191 62	928 15	12,050 05			
505 22	128 47	262 67	292 85	1,351 40			
254,182 57	151,045 25	75,528 18	56,656 71	775,015 12			
15,516 90	15,159 94	7,322 63	6,051 54	67,157 34			
4,271 91	5,296 10	1,609 49	2,371 63	18,133 12			
2,590 56	2,857 58	1,785 75	2,790 17	14,538 34			
4,545 01	4,184 90	6,120 84	2,516 26	26,515 79			1,406,255 84
5,509 31	4,074 *	1,144 04	898 17	19,295 74			
6,716 08	1,254 86	2,007 25	1,790 76	18,859 55			
2,264 63	1,350 54	237 49	351 69	5,779 17			
422 07	354 70	490 81	517 48	2,118 02			
3,818 02	2,410 44	2,972 27	5,421 14	20,227 92			
27,277 52	5,092 97	9,298 77	13,557 96	67,157 57			
758 20	817 91	654 18	402 77	4,455 39			
"	67 84	"	"	1,084 82			
56,820 14	49,637 99	29,926 14	21,392 59	272,210 09			
1,120 50	"	704 57	"	"	1,825 07		
10,294 02	"	7,092 47	"	"	104,288 37		
"	24,770 70	10 "	"	"	45,550 03		
"	5,568 26	"	"	"	5,765 01		
21,587 69	19,272 12	"	"	"	65,681 55		
2,510 87	412 57	20 "	"	"	5,337 79		
86 40	"	"	"	"	86 40		
132 20	1,427 "	"	352 44	"	1,948 50		
468 02	1,252 05	384 93	706 80	"	4,205 84		249,475 96
2,800 "	"	"	"	"	5,755 "		
585 58	"	"	"	"	585 58		
1,781 51	515 32	"	"	"	6,013 59		
3 75	"	7 25	"	"	440 64		
795 72	119 58	572 06	32 85	"	2,059 94		
11 71	"	925 34	"	"	937 05		
"	"	1,200 "	"	"	1,200 "		
.....	1,745,711 80

ANNEXES AU PROJET DE BUDGET

NUMÉRO D'ORDRE.	INDICATION.	PÉ	
		GAND. — Travaux forcés.	VILVORDE. — Recrutementaires.
	Report. fr.		
35	Retenues restant à opérer	1,577 50	"
36	Objets d'habillement pour détenus, en magasin et en usage	47,364 07	40,955 90
37	— de couchage — — —	34,200 09	26,710 15
38	— d'habillement et de couchage pour l'infirmerie	21,512 18	17,319 82
39	— — — pour les employés	2,427 41	3,007 68
40	— de lingerie.	2,535 50	391 45
41	— d'armement et d'équipement	795 "	712 35
42	— divers	410 58	825 06
43	Étoffes neuves et souliers.	1,321 25	2,117 14
44	Objets d'alimentation et de consommation	28,642 04	10,605 00
45	Médicaments	2,607 00	758 05
46	Impressions et articles de bureau	1,567 50	"
47	Mobilier.	64,312 50	54,069 58
48	Bâtiments	3,499,970 09	2,394,997 70
	TOTAL.		

DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1850.

AVOIR (SUITE.)

NITENCIERS.				MONTANT			TOTAL.
S ^t -BERNARD. — Correctionnels.	A L O S T. — Militaires.	N A M U R. — Femmes.	S ^t -HUBERT. — Jeunes délinq ^{ts} .	De la CONSUMMATION ou des DÉPENSES annuelles.	Des PRODUITS divers.	Des INVENTAIRES au 31 décembre.	
							1,745,711 80
		48 47				1,425 77	
87,005 37	30,704 80	13,054 20	20,848 88			239,035 31	
58,580 86	57,800 01	5,829 02	16,073 19			179,760 22	
25,701 58	15,200 10	4,574 21	3,040 15			84,953 80	
1,006 03	2,122 46	2,141 70	1,070 81			11,782 09	
1,169 93	1,557 52	4,224 79	1,187 73			11,000 98	
927 57	1,167 74	99 28	173 93			3,875 87	10,262,625 04
708 44	•	94 88	145 58			2,115 44	
1,510 57	8,724 80	287 84	54 48			14,004 97	
10,137 40	11,019 14	5,882 12	7,127 82			82,475 11	
5,256 85	775 48	•	210 97			7,609 02	
•	524 •	985 65	745 42			3,620 65	
72,649 31	59,875 09	42,080 55	60,250 95			354,144 94	
1,500,090 •	758,484 71	500,000 •	652,288 70			9,285,750 80	
							12,008,336 84

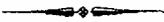
COMPTE GÉNÉRAL

DES

TRAVAUX EXÉCUTÉS DANS LES PRISONS,

PENDANT L'EXERCICE 1847.

TRAVAIL DES DÉTENUS.



ANNEXES AU PROJET DE BUDGET

N ^o de l'ORDRE.	INDICATION.	PÉNI		
		GAND. — Travaux forcés.	VILVORDE. — Reclusionnaires.	St-BERNARD. — Correctionnels.
1	Matières premières, ingrédients, etc.	438,286 85	182,666 30	520,171 49
2	Matériaux de construction	15,541 01	15,818 04	22,967 56
3	Objets divers	22,183 51	5,819 80	11,584 51
4	— fabriqués	87,146 45	46,201 03	151,178 60
5	— confectionnés	52,287 20	27,762 70	180,855 01
6	Mobilier, outils et ustensiles.	40,086 07	30,865 59	52,680 12
7	Matières premières, ingrédients, etc.	251,568 82	159,900 97	143,507 52
8	Matériaux de construction	51,082 56	33,024 71	20,009 05
9	Frais de blanchiment et de calandrage.	10,977 42	5,946 58	580 85
10	Frais de bureau et impressions	336 76	185 90	763 77
11	Frais généraux.	7,961 54	4,547 80	4,988 65
12	Objets mobiliers, outils et ustensiles	"	1,182 09	492 06
13	— divers	"	1,216 25	7,464 33
14	Gratifications payées aux détenus employés au service des travaux	50,751 70	22,451 16	39,672 99
15	— — au service intérieur	5,082 46	4,400 08	8,552 25
16	Retenues à bonifier au service intérieur	"	"	795 72
17	Traitements et tantièmes des employés	"	"	"
18	Bénéfice.	"	"	"
	Total.			

ANNEXES AU PROJET DE BUDGET

NOMÉRO D'ORDRE.	INDICATION.	PÉNI		
		GAND. — Travaux forcés.	VILVORDE. — Reclusionnaires.	S-BERNARD. — Correctionnels.
PREMIÈRE CATÉGORIE.				
1	Fournitures d'effets d'habillement et de couchage pour détenus	55,050 08	11,804 05	68,380 84
2	Mêmes fournitures pour gardiens	701 27	1,184 89	1,384 74
3	Fournitures d'objets mobiliers au <i>service intérieur des prisons</i>	8,359 86	5,100 05	2,439 02
4	Frais de reliure, etc., pour compte du <i>service intérieur de l'établissement</i>	261 06	170 84	230 15
5	Fournitures de matières premières, etc., au <i>service des travaux (cessions réciproques)</i>	130,941 06	7,182 01	10,879 40
6	Constructions et réparations aux bâtiments des prisons.	18,055 90	28,845 45	24,004 26
7	— — au mobilier du <i>service intérieur</i>	13,459 10	5,190 86	4,456 48
8	Réparations et constructions aux bâtiments de la maison de sûreté	5,805 45	"	"
9	Fournitures et réparations aux voitures cellulaires	440 40	"	"
10	Gratifications payées aux détenus du <i>service intérieur</i>	5,082 46	4,400 08	8,552 24
11	Fournitures d'objets divers aux <i>services intérieurs des prisons</i>	"	71 10	911 00
12	Reliure de registres pour le Département de la Justice	"	38 80	"
13	Gratifications de détenus au service particulier d'employés.	"	114 41	"
14	Fournitures d'effets d'habillement des préposés aux voitures cellulaires	"	82 72	"
15	Retenues diverses	"	122 10	"
16	Fournitures d'effets aux <i>détenus libérés</i>	"	"	"
17	Reliure de registres pour la prison de Bruxelles	"	55 "	"
18	Fourniture de légumes au <i>service intérieur de l'établissement</i>	"	"	"
DEUXIÈME CATÉGORIE.				
1	Fourniture d'effets d'habillements, etc., aux corps de l'armée.	118,187 04	107,767 40	118,450 80
2	— — et de couchage aux hôpitaux militaires	15,763 14	16,704 16	5,855 92
3	— — à la Marine	6,235 "	6,758 75	2,500 "
4	— de navettes volantes, etc., à l'atelier de charité à Gand et au comité de Moorseele	2,207 44	584 84	"
5	— d'effets d'habillement et de couchage à la gendarmerie	1,414 50	"	"
6	— de lits en fer au sieur Dubuisson, entrepreneur à Menin	446 64	"	"
7	— de toile teinte, à la douane	"	"	4,995 40
8	— de coutil, à la sûreté publique	"	"	26 28
9	Journées de détenus employés par divers entrepreneurs	8,908 10	5,600 55	"
	A REPORTER. fr.			

DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE, POUR L'EXERCICE 1850.

AVOIR.

TENCIERS.			PRISONS provinciales	MONTANT			TOTAL.
A L O S T. — Militaires.	N A M U R. — Femmes.	S-HUBERT. — Jeunes délinq ^{ts} .	BRUXELLES. — Prévenus et condamn	DES PRODUITS — aux prix de revient.	DES PRODUITS — aux prix de vente.	DES INVENTAIRES — au 31 décembre.	
6,016 05	8,172 68	10,211 00	"	150,226 80			515,269 59
2,238 00	500 50	52 20	"	5,841 78			
1,200 17	"	68 25	"	17,107 01			
156 19	"	56 91	"	876 05			
1,099 72	1,290 47	"	"	106,594 16			
11,589 04	"	12,817 42	"	95,200 05			
2,040 55	"	577 75	"	23,504 74			
"	"	"	"	3,895 45			
17,251 12	"	"	"	17,071 52			
5,185 67	1,462 05	1,122 67	"	25,705 17			
1,144 52	"	48 20	"	2,175 51			
"	"	"	"	38 80			
21 66	"	57 58	"	173 75			
"	"	"	"	82 72			
2,128 85	966 16	"	115 81	5,331 01			
"	"	2,436 24	"	2,436 24			
"	"	"	"	53 "			
"	"	486 73	"	486 75			
855 "	"	"	"	"	545,218 53		
"	"	"	"	"	56,323 22		
"	"	"	"	"	15,295 73		
"	"	"	"	"	2,792 28		
73 50	"	"	"	"	1,488 "		
"	"	"	"	"	446 64		
"	"	"	"	"	4,995 49		
"	"	"	"	"	26 28		
104 05	"	685 77	"	"	15,296 56		
.....	419,880 53	"	515,269 59

ANNEXES AU PROJET DE BUDGET

NUMERO D'ORDRE.	INDICATION.	PÉNI		
		GAND. — Travaux forcés.	VILVORDE. — Reclusionnaires.	S'-BERNARD. — Correctionnels.
	REPORT. fr.			
10	Travail à façon pour compte d'entrepreneurs particuliers	"	1,496 70	"
11	Dégâts et pertes dans les transports à charge des commissaires expéditeurs. . .	"	"	147 15
12	Remboursements des frais de transport des fils de lin, par les comités	2,908 08	"	"
15	Réparations et confection d'objets mobiliers et des bâtiments, pour compte d'employés	42 24	165 62	351 75
14	Fourniture de caleçons, gilets de santé, etc., aux détenus	476 40	"	104 "
15	— d'effets d'habillement, etc., aux détenus libérés	1,159 60	"	5,212 05
16	Façon d'effets d'habillement et de chaussure, pour compte de l'armée	"	"	"
17	Ventes de déchets et objets hors de service.	8,849 50	800 "	"
18	Retenues diverses	1,061 16	1,524 98	5,055 32
19	Masses de détenus décédés, non réclamées par leurs héritiers.	567 44	119 55	204 23
20	Recettes accidentelles	41 63	"	45 70
21	Gratifications de détenus au service particulier d'employés.	11 12	"	132 57
22	Fourniture de fils de lin au service des travaux (cessions réciproques)	"	"	"
23	— et réparations de souliers aux frères surveillants	"	"	"
24	Frais de reliure pour l'administration de la sûreté publique	"	39 61	"
25	— pour la commune de Vilvorde	"	24 35	"
26	Versement fait par le sieur Speelman, de Gand	"	"	2,174 89
27	Matières premières, ingrédients, etc.	412,291 27	224,500 38	298,252 37
28	Matériaux de construction	15,921 46	17,271 09	24,426 18
29	Objets divers	17,080 53	5,244 84	11,111 66
30	— fabriqués	99,860 88	46,565 48	123,540 16
31	— confectionnés	60,012 45	12,582 59	195,894 38
52	Mobilier, outils et ustensiles.	49,825 41	31,610 66	52,950 64
	TOTAL GÉNÉRAL. fr.			

